



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **9 juillet 2013**

Délibération n° 2013-4054

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Meyzieu

objet : Attribution d'une subvention au Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes pour la gestion nature de la pelouse sèche alluviale de la Garenne sur le captage d'eau potable de Meyzieu - Année 2013

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Touleron

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : jeudi 11 juillet 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Jacquet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Millet, Morales, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Touleron, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna, Daclin (pouvoir à M. Flaconnèche), Mmes Vullien (pouvoir à M. Abadie), Pédrini (pouvoir à M. Chabrier), M. Arrue, Mme Besson (pouvoir à M. Fournel), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Suchet), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à M. Desbos), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Cochet (pouvoir à M. Vaté), Fleury (pouvoir à M. Gléréan), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), MM. Imbert (pouvoir à Mme Laurent), Joly (pouvoir à M. Vincent), Justet, Lebuhotel (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Longueval (pouvoir à Mme Guillemot), Lyonnet (pouvoir à M. Rousseau), Martinez (pouvoir à M. Crédoz), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Nissanian (pouvoir à M. Kabalo), Pili, Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Lambert), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Ferraro), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vial (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Ghemri, MM. Giordano, Lelièvre, Louis, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 9 juillet 2013**Délibération n° 2013-4054**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Meyzieu

objet : **Attribution d'une subvention au Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes pour la gestion nature de la pelouse sèche alluviale de la Garenne sur le captage d'eau potable de Meyzieu - Année 2013**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

a) - Objectifs

Par arrêté préfectoral du 23 mars 1976, les périmètres de protection de la zone de captage de Meyzieu ont été déclarés d'utilité publique.

VEOLIA est gestionnaire du champ captant, au titre du contrat d'affermage dont elle est titulaire.

Du fait de sa superficie relativement importante et de l'interdiction d'accès liée à son statut de "zone de protection immédiate", ce site constitue une véritable réserve botanique d'intérêt général.

Le souhait commun de préserver ce site en tant que témoin des sables alluviaux des îles de Miribel-Jonage s'est traduit, le 25 janvier 1994, par la signature d'une charte entre la Communauté urbaine de Lyon, le Conservatoire et le gestionnaire du champ captant.

Le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes est une association loi 1901 ayant pour objet "la conservation et la mise en valeur des richesses biologiques, écologiques et paysagères de la Région Rhône-Alpes afin d'en assurer la pérennité pour le bénéfice de la collectivité. Son action est à vocation sociale, éducative et scientifique". Le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes adhère à la fédération des Conservatoires d'espaces naturels et souscrit à sa charte.

Depuis 1994, le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes élabore les plans de gestion et les met en œuvre en étroite collaboration avec la Communauté urbaine et VEOLIA.

La présente délibération a pour objet de préciser pour l'année 2013 les actions qui seront mises en œuvre par le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes selon les termes prévus par la convention d'objectifs et de partenariat pour la gestion nature de la pelouse sèche alluviale de la Garenne sur le captage d'eau potable de Meyzieu (69), approuvée le 25 novembre 2010, pour la période 2010-2014.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2010-2012

De part leur originalité et leur bon état de conservation, les pelouses sèches de la Garenne présentent un intérêt écologique fort pour le Département et la Région Rhône-Alpes.

Les suivis des modalités de gyrobroyage et l'expérimentation de décapage montrent tous deux la tendance à la progression des graminées sociales (Brome érigé et Fétuque marginée) parmi le cortège de pelouses. Toutefois, après 3 ans de test d'export de la matière fauchée, il semble que cette technique permette le maintien des espèces caractéristiques des pelouses sèches et très sèches. Il conviendra de confirmer ces observations par la poursuite de ce suivi.

D'autre part, le suivi des populations d'Orchis parfumé met en évidence un maintien des stations (et la découverte de nouvelles) avec des effectifs supérieurs à 450 pieds pour 2012.

La gestion mise en oeuvre sur le site paraît donc favorable à l'espèce.

Le test de la simple ou double fauche après une année de mise en oeuvre montre une diminution du nombre, mais surtout de la vigueur des pieds de solidage soumis à une double fauche.

c) - Bilan financier

- subvention de la Communauté urbaine de Lyon :

. 2 420 € en 2010,

. 6 140 € en 2011,

. 5 515 € en 2012.

d) - Programme d'actions pour 2013 et plan de financement prévisionnel

La convention proposée fixe le contenu des actions et le montant financier à engager pour 2013. Les principales actions concernent la gestion des lisières et des invasives ainsi que le suivi de l'évolution des pelouses sèches et des espèces floristiques remarquables.

La subvention de la Communauté urbaine serait de 5 515 € pour 2013 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 515 € au profit du Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes dans le cadre de la gestion nature de la pelouse sèche alluviale de la Garenne sur le captage d'eau potable de Meyzieu pour l'année 2013,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2013 - compte 6743 - opération n° 1P20O2196.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2013.